



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 12
Réunion du 15 /05/2023

Animateur : M. Boubakar HAMDANI

Présent(e)s : MM. GUERFI (CD) KIANPOUR, ADREF (partiellement)

Excusé : Mme LEGRAS, MM. KNOEPFLI, DUNATTE (CD), TCHENQUELA, COUTARD, COZETTE, BONNEFOUS, GELIN DEVIS,

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible. Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent. Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

Par ailleurs il est rappelé que le Référent prévention sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attitré à sa mission de RPS

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.



- La CDPME fait le point sur les matchs sensibles qui ont été organisés par la commission. Aucun incident majeur n'a été constaté sur ces rencontres. La CDPME remercie l'ensemble des clubs pour leur bonne volonté et d'avoir joué le jeu.
- LA CDPME fait le point sur les matchs du week-end et déplore deux incidents majeurs sur des matchs « jeunes ». Un point sera fait avec les instances disciplinaires avant d'inviter les clubs.
- La CDPME fait le point sur les futures finales du 04 juin 2023. La commission va inviter tous les clubs finalistes le lundi 29 mai pour préparer le match. La CDPME, avec le secrétaire général, souhaite associer la commission technique et la commission des compétitions pour préparer les rencontres.
- Un point est fait sur le calendrier de la CDPME sur la fin de saison. Celle-ci se réunira encore le 22 mai 2023 pour les dossiers en cours ainsi que le 11 juin pour préparer les activités de la saison prochaine.
- La CDPME apporte tout son soutien à Claude Baulay et lui souhaite un prompt rétablissement.

Prochaine réunion de la CDPME 22/05/2023 à 18h30 au District 92

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

